

Etat des lieux de la réduction des zones d'utilité publique et de sports et loisirs
Céline Robert-Charrue Linder (Verts)

Les conditions-cadres pour le développement des activités de sports et de loisirs hors de la zone à bâtir semblent s'alléger ces derniers mois dans le canton du Jura. Le projet de révision du plan directeur cantonal propose par exemple une nouvelle fiche "Hébergement insolite", visant à développer ce type de prestation touristique en le localisant dans les secteurs les plus propices, particulièrement le long des itinéraires touristiques tels que les itinéraires de mobilité douce d'importance nationale ou régionale pour la randonnée, le vélo ou le VTT, et le Grand Tour de Suisse. De même, l'actuelle consultation sur le plan sectoriel VTT propose de faciliter la création de nombreuses pistes de VTT dans nos forêts.

A la page 17 de son rapport d'examen sur les chapitres Urbanisation et Mobilité de notre plan directeur, l'Office fédéral du développement territorial soulignait pourtant qu'en matière de zones d'utilité publique et de sports et loisirs, le Canton prévoit une extension deux fois moins rapide ces 25 prochaines années que par le passé, pour une croissance d'un hectare par an pour tout le canton; en l'absence de chiffres relatifs au taux de construction des zones à bâtir actuelles, il n'est pas possible de déterminer précisément si cette estimation est surévaluée, mais le Canton devra soumettre ces types de zones à un examen détaillé lors de la révision des plans d'affectation communaux. Sauf à répondre à des besoins ou à un contexte spécifique dûment explicités, l'évolution du territoire d'urbanisation de ces types de zones devrait être similaire à celle des zones dévolues à l'habitat qui pour rappel sera négative" (source : <https://www.are.admin.ch/dam/are/it/dokumente/raumplanung/dokumente/pruefungsbericht/plan-directeur-du-canton-du-jura-approbation-du-01052019-par-le-conseil-federal-rapport-dexamen.pdf.download.pdf/plan-directeur-du-canton-du-jura-approbation-du-01052019-par-le-conseil-federal-rapport-dexamen.pdf>).

Aussi, nous posons les questions suivantes au Gouvernement jurassien :

- 1. Quelle est la politique cantonale en matière de réduction des zones à bâtir inscrites en zones d'utilité publique et en zones sports et loisirs ? Quelle est la surface totale de chacun de ces deux types de zones ? Respectivement, quelle est la procédure pour la déterminer (type de surface par type de surface) ? Finalement, le Gouvernement peut-il nous indiquer ses objectifs de réduction pour ces deux types de zone ?**
- 2. A l'instar des zones CMH (centres, mixtes et d'habitation), certaines zones d'utilité publique et de sports et loisirs ont-elles été placées en zones réservées dans l'attente des nouveaux PAL ? Si oui, pour quelles surfaces ? Si non, pour quelles raisons ?**
- 3. Combien d'hectares de ces deux types de zone ont déjà été rendus à la zone agricole ? Voire attribués à un autre type de zone ?**
- 4. En consultant les PAL actuels, il semble que des infrastructures de sports et loisirs (terrains de football par exemple) sont encore inscrites en zone agricole, alors que ce type d'infrastructures devrait selon le droit fédéral être inscrit en zone à bâtir. Le cas échéant, quelles surfaces (taille) sont concernées par une affectation erronée en zone agricole, et pour quelle(s) raison(s) ?**
- 5. De quelle manière les communes sont-elles accompagnées et soutenues dans le cadre de la révision de leur plan d'aménagement local pour analyser finement la nécessité de réduire leurs zones d'utilité publique et de sports et loisirs ?**

6. Plus globalement, les récentes propositions d'allègement des normes encadrant les activités de loisirs hors de la zone à bâtir sont-elles une contrepartie indirecte à la réduction de la zone à bâtir dévolue aux sports et aux loisirs ?

Céline Robert-Charrue Linder (Verts)

Co-signataires

- Christophe Schaffter (CS-POP)
- Raphaël Breuleux (Verts)
- Rémy Meury (CS-POP)
- Magali Rohner (Verts)
- Baptiste Laville (Verts)
- Philippe Bassin (Verts)
- Pauline Godat (Verts)
- Roberto Segalla (Verts)
- Sonia Burri-Schmassmann (Verts)
- Anita Kradolfer (Verts)
- Liza Crétin-Schumacher (CS-POP)

Intervention déposée officiellement le 31 mai 2023